

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 167'000.- TTC DESTINÉ A LA RÉALISATION D'UNE PLACE DE JEUX ET ESPACE PUBLIC A L'ANGLE DE LA RUE RENÉ-JOLLIEN DANS LE QUARTIER DE CRESSY

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 1995 ;

Vu le projet de construction d'un immeuble de 21 logements élaboré par le bureau AS architectes au 78 chemin de Cressy, sur la parcelle 11'070 ;

Vu l'autorisation de construire n° DD 111'265/1, accordée le 26 mars 2019 et l'autorisation complémentaire n° DD 111'265/2, accordée le 10 novembre 2023 ;

Vus les préavis de la Commune et de l'OCAN ;

Vus les recours déposés auprès des instances cantonales (TAPI et CACJ) et auprès du Tribunal fédéral et les décisions rendues le 5 juin 2020, 23 février 2021 et 10 mars 2022 rendant définitivement possible la construction du projet tel qu'autorisé en mars 2019 ;

Vu la pétition munie de plus de 1'000 signatures pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy, déposée au Conseil municipal de Confignon, ainsi qu'au Grand Conseil (P 2108) ;

Vu la pétition PE « pour un parc public et un espace culturel à Cressy », classée lors du Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 170 « pour le patrimoine arboré remarquable de notre commune » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 2 février 2021 ;

Vu la résolution R 198 « pour le maintien des arbres de Cressy » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu le peu d'espaces publics arborés et de jeux dans le quartier de Cressy qui compte actuellement environ 1900 habitants (uniquement sur la commune de Confignon) ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu la DM 947 et la décision du Conseil d'état pour la désaffectation de la parcelle 11'760, du domaine public communal en domaine privé communal et la création d'une servitude de construction (empiètement en sous-sol), sous-conditions ;

Vu le plan cadastral, plan de servitude et tableau de mutation parcellaire du géomètre Boymond n°20/2022 et le projet d'acte notarié de l'étude de Me Knoepfli daté du 30 novembre 2022 ;

Vu la convention en cours d'adoption entre la Commune et le propriétaire pour l'entretien de ces espaces ;

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu le préavis favorable de la commission durabilité, énergie et environnement (CDEE) du 8 avril 2025,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 8 avril 2025,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeu et d'un espace public dans le quartier de Cressy.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 167'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 167'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 167'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33. « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2026.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER